

problèmes et de résoudre ses conflits par l'intermédiaire des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales.

L'ONU demeure la pierre angulaire du système politique mondial et l'instrument par excellence de la gestion des conflits.

L'«Agenda pour la paix» du secrétaire général trace la voie à suivre pour l'ONU : diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix et établissement des conditions d'une paix durable.

C'est un programme ambitieux. Il tient cependant compte à la fois des nouveaux défis et des nouvelles perspectives.

Le Secrétaire général estime - et c'est aussi notre avis - que la communauté internationale doit jouer un rôle plus actif et intervenir davantage en ce qui concerne la prévention et la résolution des conflits. Il souligne aussi la nécessité d'être réaliste face à la question de savoir jusqu'à quel point les Nations Unies peuvent répondre au nombre grandissant des demandes relatives à l'utilisation de ses ressources en matière de gestion des conflits.

À l'ouverture de l'assemblée générale de cette année, le Canada s'est prononcé en faveur d'un renforcement des Nations Unies pour faire face aux nouveaux défis. Les États membres doivent consolider la base des activités des Nations Unies - et, au premier chef, de celles qui ont trait au maintien de la paix. Entre 1945 et 1987, les Nations Unies ont organisé 13 opérations de maintien de la paix. Depuis 1987, elles en ont déjà établi 13 autres.

Les organismes des Nations Unies ne peuvent maintenir leur niveau d'engagement si leurs membres ne paient pas leur cotisation ou ne fournissent pas de ressources pour les mesures qu'ils approuvent.

Je ne veux pas m'étendre encore sur ce point, mais la décision prise récemment de ne faire financer la deuxième phase de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) que par les pays qui avaient déjà décidé d'appuyer le projet par l'envoi de troupes, crée un dangereux précédent qui va directement à l'encontre du principe de l'universalité et de la responsabilité collective des Nations Unies.

Le maintien de la paix

La nature du processus de maintien de la paix lui-même évolue. Aux besoins nouveaux doivent correspondre des techniques et des méthodes nouvelles. Il y a toutefois des choses qui ne changent pas - entre autres la nécessité d'un mandat clair de la part du Conseil de sécurité, accompagné d'efforts diplomatiques énergiques. L'expérience du Canada à Chypre a montré que l'ONU doit veiller à ce que le maintien de la paix soit considéré comme